

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 9 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaussais-sur-Mer s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ORVEILLON Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2026.

Présents : M. ORVEILLON Philippe, Maire, Mme ARMANGE Cécile, M. BERTIN Yann, M. BONENFANT Mikaël, Mme BROUSTÉ Chrystelle, Mme DE SALINS Catherine, Mme FRÉTIGNÉ Claudine, M. JÉGARD Yann, M. LANGERON Christophe, Mme MARIN Magali, Mme MERRIEN Violaine, Mme NEZOU Marie-Reine, M. PARDO Gregory, Mme PARIS Pascaline, M. QUICLET Pierre, M. RAHARD Ludwig, M. RENOU Patrick, M. ROUSSEL Christian, Mme TIRÉ Maryse, Mme VOLTON Estelle, M. WAGLER Henrique

Excusés ayant donné procuration : Mme CHASSEVENT Marie à M. RENOU Patrick, Mme DURETZ Laurence à Mme DE SALINS Catherine, Mme JOUANNEAU Estelle à M. QUICLET Pierre, M. MAREC Jean-Pierre à M. ORVEILLON Philippe, Mme OLEK Anne-Sophie à Mme VOLTON Estelle, M. VILLENEUVE Guillaume à Mme NEZOU Marie-Reine

Excusés : Mme AMOURET Anne, M. HASLAY Jean-Michel

A été nommée secrétaire : Mme BROUSTÉ Chrystelle

2026-105 – Emploi théâtre en Rance - Proposition de financement

Rapporteur : Pierre QUICLET, adjoint à la culture

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'emploi dans les structures associatives, le Conseil communautaire de Dinan Agglomération a validé, le 23 avril 2018, la création de contrats tripartites financés entre une ou plusieurs communes, l'association et Dinan Agglomération.

Ces emplois doivent favoriser prioritairement l'encadrement des jeunes. Les personnes recrutées devront être employées dans des fonctions en accord avec leur qualification et sur la base d'un temps complet.

L'association Théâtre en Rance a exprimé depuis 2018, le souhait de bénéficier d'un emploi tripartite sur les missions suivantes : médiation, action culturelle et communication.

Une convention a été signée entre Dinan Agglomération, l'association et la commune de Lanvallay (commune porteuse) pour le financement de ce poste le 14 septembre 2020 pour une durée de 3 années. Cette convention a été reconduite pour une nouvelle période de 3 ans par la signature d'un avenant en octobre 2023.

L'avenant arrivant à échéance, Dinan Agglomération et 14 communes volontaires se sont montrées favorables à la signature d'une nouvelle convention pour trois années supplémentaires. Le tableau ci-dessous récapitule l'engagement financier de chacune des parties (sous réserve d'un vote favorable des Conseils municipaux concernés) :

Participation de Dinan Agglomération	Participations des communes (basées sur la population)	
10 000 €	Dinan (forfait)	5 000 €
	Beaussais-sur-Mer	1 298 €
	Broons	849 €
	Les Champs Géaux	311 €
	Pleslin-Trigavou	1 173 €
	Pleudihen-sur-Rance	844 €
	Plouër-sur-Rance	986 €
	Quévert	1 142 €
	Saint-Juvat	191 €
	Trébédan	127 €
	Taden	761 €
	Yvignac-la-Tour	328 €
	Trélivan	827 €
	Languédias	163 €
	TOTAL	14 000 €

Pour cette période de 3 ans (septembre 2026- août 2029), les communes s'engageront à maintenir à des montants identiques leur niveau de contribution.

Par ailleurs, la commune porteuse, Taden, porte la responsabilité de la convention. La convention sera donc signée entre l'association, Dinan Agglomération et la commune de Taden.

L'association s'engage, à chaque saison, à convier les communes associées à son assemblée générale, et à leur fournir les documents relatifs à la vie de l'association : bilan financier, compte-rendu d'activités et composition du bureau.

Les communes associées s'engageront à assurer la promotion de l'association sur leurs territoires respectifs et à poursuivre leur politique de soutien technique.

La convention sera résiliée, si l'une des collectivités se retire du dispositif sans qu'un accord puisse être trouvé pour boucler le financement de l'emploi tripartite.

En conséquence et après délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité**, décide de :

- **DE PARTICIPER** au financement d'un emploi au sein de l'association Théâtre en Rance pour la période septembre 2026-août 2029 (3 années) à hauteur de **1 298 €** par an.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant le paiement de cette participation à la commune de Taden (commune porteuse).

En mairie, le 12/10/2026
Président de séance :
M. ORVEILLON Philippe, Maire



Secrétaire de séance :
Mme BROUSTÉ Chrystelle

